

Les renvois continuent

REQUÉRANTS Le gouvernement va poursuivre les expulsions cet été, contre l'avis de la majorité du Parlement. Colère chez les défenseurs de l'asile

YAN PAUCHARD
06 juillet 2005

La joie des requérants d'asile déboutés aura été de courte durée. Le Conseil d'Etat est resté inflexible face à la majorité du Grand Conseil, qui a accepté mardi la motion Melly qui demande l'arrêt des renvois dans le dossier des «523». Ce signal politique fort s'est transformé en véritable camouflet pour Jean-Claude Mermoud, qui s'est, de plus, vu privé de parole devant le plénum.

Si vous avez manqué le début

» **Mermoud: l'humiliation**

Sur le web

» **Etat de Vaud - Parlement**

» **Etat de Vaud - Gouvernement**

Au lendemain de cette gifle, le gouvernement vaudois a fait savoir hier par le biais d'un communiqué de presse qu'il traiterait la motion au mois d'août, mais que dans l'intervalle il entendait poursuivre sa politique de renvois, le cas échéant par la force.

Cette décision (prise par la majorité de droite du gouvernement) est ressentie comme une véritable provocation par les défenseurs des requérants. «C'est triste et déplorable, a réagi le député radical Serge Melly, qui avait porté la motion. Le Conseil d'Etat joue les boute-feux. On va au-devant de graves problèmes.»

Alors que la Coordination Asile dénonce un véritable «coup d'Etat», Josiane Aubert, présidente des socialistes vaudois, se déclare «navrée»: «Je ne comprends pas que le gouvernement poursuive son bras de fer avec les députés et qu'il refuse de reconnaître le Grand Conseil en tant qu'autorité supérieure.»

Reste qu'à droite on prend acte avec satisfaction de la décision. «Le Conseil d'Etat n'a tout simplement pas d'alternative, commente le député libéral Philippe Leuba. Sinon, il violerait l'Etat de droit.»

Et de conclure: «Un renvoi avec une aide au retour est la

seule solution. Le canton ne peut en aucun cas donner un statut juridique à ces gens, puisqu'il dépend de Berne. On ne peut pas continuer à leur faire miroiter une solution qui n'existe pas, juste pour se donner bonne conscience.»

© Le Matin Online



© le Matin Online | www.lematin.ch
Edipresse Publications SA